

## COMMENT S'INSCRIRE A LA PROGRAMMATION REGIONALE ?

La **Fête de la Nature** est un événement national mis en place par l'Association Fête de la Nature.

En Languedoc-Roussillon, le **Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés** assure depuis 2008 la coordination, l'appui aux porteurs d'animation et la communication en région.

Afin de produire une programmation régionale, une articulation est envisagée cette année avec le niveau national. Ainsi, en vous inscrivant sur le site national en tant qu'acteur de la Fête de la Nature et en vous rattachant au Réseau des gestionnaires comme « partenaire national » avant le **20 mars 2014**, toutes les informations nécessaires à l'édition du programme en région Languedoc-Roussillon nous seront transmises.

### Suivez le guide !

1) Si je ne me suis jamais inscrit sur le site [www.fetedelanature.com](http://www.fetedelanature.com), je **crée un identifiant** pour ma structure. Pour cela, dans l'onglet **espace acteur**, je clique sur « créer un compte », puis je renseigne les différentes informations demandées.

2) Je me connecte à ma **boîte mail** pour **valider le compte**.

3) Je renseigne ma fiche acteur par 5 étapes très rapides :

- Je coche la case « J'ai bien lu la charte et m'engage à la respecter dans mes actions ».
- Je complète la présentation de ma structure. A la question « **APPARTENEZ-VOUS A UN RESEAU NATIONAL ?** » je coche « **oui** », puis dans les choix proposés je choisis le « **Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du LR** ».
- J'ajoute les coordonnées de ma structure et je renseigne un contact.
- Je renseigne le champ « activités ».
- Je crée un visuel pour ma page « acteur ».

→ Je suis maintenant enregistré en tant qu'acteur !

4) Une fois mon inscription en tant qu'acteur terminée, je reçois un mail de confirmation. Un lien me permet d'accéder directement à mon **espace acteur**. J'ajoute ma **manifestation** en complétant plusieurs champs :

- Correspondance avec la fête de la nature.
- Nom de l'animation ; Dates ; Coordonnées de l'animateur.
- Réservation obligatoire ?
- Résumé de la manifestation et étapes chronologiques.
- Lieu et adresse à laquelle se déroule l'animation ; Horaires.
- « **Partenaires nationaux** » : cocher « **Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du LR** »
- Matériel à prévoir.
- Niveau physique requis.
- Thème(s) ; Type(s) d'animation(s).
- Public(s) spécifique(s).
- Nombre de public attendu.

En renseignant le Réseau des gestionnaires comme partenaire national, cela vous permet de vous rattacher à notre structure et ainsi apparaître dans le programme régional !!

5) Ma manifestation est désormais enregistrée. Elle doit être maintenant validée par l'Association Fête de la Nature et si elle respecte les critères de la **charte de la Fête de la Nature** (gratuité, ouverture au plus grand nombre, contact direct avec la nature, etc.), elle pourra même être labellisée.

D'ici au 20 mars, le Réseau des gestionnaires s'appuiera sur ces renseignements pour éditer la programmation régionale.

